

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://www.sntrs.net>

N° 44 - Février 2003

Un sabotage prémédité du service public d'enseignement et de recherche.

Depuis quelques semaines, la situation s'est sensiblement détériorée sur les campus et dans les laboratoires et équipes de recherches. Ainsi de nombreuses Universités sont-elles en situation financière critique et ne peuvent assurer un fonctionnement normal. La réforme des études supérieures à budget constant fragilise encore plus les dotations financières des établissements. Les "remontées de crédits" au CNRS privent les formations de recherche de moyens leur permettant de boucler des opérations pluriannuelles les obligeant à grever leurs dotations 2003 déjà en recul.

Les menaces pèsent sur le régime des retraites, les salaires sont au point mort, dans le même temps, le mépris et le cynisme des directions n'a jamais été aussi grand envers les personnels. C'est le cas à l'INSERM où la direction propose 1500 euros par mois à ceux qui voudront bien faire preuve d'allégeance à sa politique scientifique.

Pourquoi cette politique ?

Il s'agit tout d'abord de réduire les dépenses publiques pour se conformer aux exigences du pacte de stabilité européen. Il s'agit en même temps de déstabiliser le service public pour le liquider et le privatiser. La réduction du budget de fonctionnement de l'université ne résulte pas d'un mauvais choix du gouvernement, mais est une partie de l'attaque engagée par Raffarin et les forces du libéralisme qui le soutiennent, contre les services publics et leur privatisation y compris dans l'université. En clair, il est demandé à l'université de chercher ses crédits de fonctionnement ailleurs, soit en réduisant leurs prestations, soit en faisant payer de plus en plus cher leurs prestations (les inscriptions des étudiants), soit, enfin, en recherchant des fonds européens, ou industriels (au demeurant très aléatoires) qui ne manqueront pas d'imposer un pilotage de la recherche au détriment du service public et de ses missions, ou auprès des collectivités locales.

Les mots-clés de cette stratégie sont : réduction de l'État à ses fonctions régaliennes (justice, armée, police) et décentralisation autoritaire des autres services publics (enseignement, finances, équipement, recherche...) avec la prise en charge progressive par les collectivités territoriales (régions, intercommunalité...) du fonctionnement, voire des emplois. Cette politique conduira à creuser plus encore les inégalités de développement entre les régions.

L'objectif est de favoriser un désengagement financier de l'État et diminuer les emplois de fonctionnaires de l'État, avec notamment le non-remplacement des départs à la retraite. Pour cela on contraint les universités comme l'ensemble des services publics à rechercher de nouvelles ressources financières pour leur fonctionnement ou à favoriser la création d'emplois précaires ou de droit privé dans la régionalisation européenne.

Les restrictions budgétaires au CNRS, que certains appellent par ailleurs à financer les dépenses immobilières des Universités, ressortent de la même logique.

Comment faire face ?

S'il résulte de cette politique un mécontentement certain, il ne produit pas spontanément une riposte qui oblige le gouvernement à répondre aux revendications qui s'expriment. Les pistes de la privatisation apparaissent séduisantes à certains ou du moins les seules possibles à emprunter face au rouleau compresseur concerté de la politique européenne et des Etats. Il y a là l'illusion que l'on peut s'en tirer à moindre coût. Aller dans ce sens est dangereux car c'est précisément le piège tendu par le gouvernement et les directions qui veulent obliger les victimes à assumer la politique mise en œuvre. La seule voie, c'est celle de la lutte sur tous les terrains revendicatifs. Le moindre "centime" doit être défendu. Il nous faut exiger les moyens de faire vivre le service public, les moyens de répondre aux revendications des personnels et des jeunes qui cherchent un emploi. Se rassembler et agir voilà le seul mot d'ordre du SNTRS-CGT.

Villejuif, le 12 février 2003

DES POST-DOCS PUBLICS POUR PRECARISER LES DEBUTS DE CARRIERE OU POUR PREPARER LES CONCOURS ?

Le gouvernement a créé, pour 2003, 400 post-docs dont 210 pour le CNRS et 36 pour l'INSERM. Simultanément, le gouvernement supprime 150 postes de CR titulaires dont 137 au CNRS. Cette politique, globalement, tend à faire reculer l'âge de recrutement sur postes statutaires. Mais cette politique vise aussi à maintenir dans les domaines prioritaires des EPST des jeunes scientifiques qui pourraient être tentés de fuir la "galère" qui s'annonce pour eux dans la recherche : difficulté de trouver une rémunération correcte avant un recrutement incertain plusieurs années plus tard. En effet, ces post-docs sont explicitement prévus pour des labos travaillant sur des thèmes prioritaires. Au CNRS, pour s'assurer que les priorités seront bien respectées, les directions des départements présélectionnent les labos qui pourront présenter un candidat! Même les Comités ad hoc qui font les choix finaux sont issus des directions de départements! Le CNRS devra bien recruter ces jeunes assez rapidement sur poste statutaire, instaurant ainsi de fait un nouveau système de prérecrutement. C'est pour cela que ces financements s'adressent surtout à des jeunes qui viennent de soutenir leur thèse même s'il y aura des dérogations.

Ce système est injuste pour les équipes et les jeunes qui ne travaillent pas sur un thème prioritaire. Ils sont exclus. De plus, le système peut dériver vers le financement de chercheurs plus âgés qui sont passés de peu à côté d'un recrutement statutaire. C'est ce que veut faire cette année la direction de l'INSERM. Cela revient à utiliser les post-docs publics pour reculer l'âge du recrutement.

Nous pensons que ces post-doc publics doivent être utilisés pour la préparation des concours juste après la thèse. Nous revendiquons que toutes les équipes avec un label CNRS puissent présenter un candidat au CNRS (donc sans présélection des directions de département). La même logique devrait être appliquée dans les autres Organismes de recherche. Les candidats doivent être choisis sur la base de la qualité de leur dossier. Pour le CNRS, les Comités de sélection pourraient être constitués au niveau du Conseil de département avec des représentants des commissions relevant du département.

Il faudrait obtenir que juste après la thèse, chaque Organisme de recherche dispose des possibilités de financer sur fonds publics un nombre de préparation aux concours, non fléchés vers les priorités, en rapport avec les volumes de recrutements envisagés les années suivantes.

POUR LE LIBRE ACCES AU PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES :

Appel aux chercheurs et universitaires

Comment sortir la communication entre les scientifiques des griffes du marché?

Les scientifiques prennent des initiatives :

- la bibliothèque publique des Sciences (<http://www.plos.info/>)

- l'initiative de Budapest <http://www.soros.org/openaccess/read.shtml>

....Ainsi que les institutions scientifiques: le CNRS et l'INSERM viennent d'organiser un colloque passionnant. Voyez http://www.inist.fr/openaccess/index_fr.php